

## COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.  
**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

### ETAIENT PRESENTS :

#### 26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	<b>Guy ALBRAND</b> , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	<b>Marie-Laurence ANZALONE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	<b>Félix BOREL</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Yvan BOURELLY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	<b>Roland CARLIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Christian CHIAPPELLA</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Mme	<b>Elisabeth CLAUZIER</b> , déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	<b>Louis-Pierre FABRE</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	<b>David FOURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	<b>Sylvie GREGOIRE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	<b>Patrick HEYRIES</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Philippe IZOARD</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Gérard JUSTINESY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Olivier LEDEY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	<b>Gilles MEGIS</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	<b>Juan MORENO</b> , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	<b>Jacques NATTA</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme.	<b>Isabelle PORTEFAIX</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	<b>François PREVOST</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	<b>Jean-Louis ROBERT</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	<b>André ROUSSET</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Alain ROUX</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme.	<b>Mireille SUEUR</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	<b>Nicolas TRABUC</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	<b>Pierre-Yves VADOT</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Yves WIGT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

#### 4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mmes.	<b>Nathalie CZIMER-SYLVESTRE</b> , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	<b>Hélène GENTE-CEAGLIO</b> , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
M.	<b>Serge SARDELLA</b> , délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme.	<b>Noëlle TRINQUIER</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
**Bruno MALGAT**, délégué de Mison, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M.** **Philippe BATOUX**, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Cécile SORRIBAS**, déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
**Bernard ALLAMELLE**, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
- MM.** **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA  
**Jean-Louis BROCHIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY  
**Claude CHEILAN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
- Mmes.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER  
**Natacha ESMIEU**, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES  
**Roger PELLENC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT  
**Jean-Pierre SERRUS**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT  
**Robert TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
- Mme.** **ROBERT**  
**Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- MM.** **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA  
**Stéphane SAUVAGEON**, délégué du Conseil Régional Sud PACA par Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
- Mme.** **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- M.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Noëlle TRINQUIER

2 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Rémi ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Bruno MALGAT  
**Jean-Pierre SEISSON**, délégué de Chateaufort, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants par Philippe BATOUX

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

<b>Mme</b>	<b>Véronique BOUTEILLE, SMAVD</b>
<b>M.</b>	<b>Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse</b>
<b>Mme.</b>	<b>Frédéric COUTAZ, SMAVD</b>
<b>MM.</b>	<b>Odilon DESMOULINS, SMAVD</b>
	<b>Christian DODDOLI, SMAVD</b>
	<b>Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve</b>
	<b>Julien GOBERT, SMAVD</b>
	<b>Bertrand JACOPIN, SMAVD</b>
<b>Mmes.</b>	<b>Margaux KNISPEL, Métropole Aix Marseille Provence</b>
	<b>Béatrice MAYEN, Région sud</b>
<b>MM.</b>	<b>Etienne MASSE, SMAVD</b>
	<b>Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence</b>
	<b>Olivier NALBONE, Région sud</b>
	<b>Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët</b>

Délibération n°2021-29  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

### *Complément à la proposition de grille de redevance domaniale*

Le SMAVD est concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Basse Durance et gestionnaire du domaine privé de l'Etat (DPE) sur les départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse. Il a notamment pour mission d'assurer une surveillance du domaine, de protéger son patrimoine naturel, de permettre le développement d'activités économiques, de tourisme, de loisirs et agricoles.

La nécessité de valoriser le domaine public et privé en générant des ressources financières s'est imposée depuis plusieurs années car ces domaines valorisables ont des besoins propres de surveillance, d'entretien, de protection et de financement.

Par délibération du 30 mars 2021, le Comité Syndical a approuvé une proposition de grille tarifaire couvrant l'ensemble des natures d'occupation.

Le niveau des tarifs approuvés a été guidé par la volonté qu'ils puissent être soutenables pour les occupants tout en respectant les critères imposés par le code général de la propriété des personnes publiques. L'ensemble des occupants à caractère économique a été informés. Cette revalorisation permet d'optimiser leurs occupations et ainsi limiter l'impact de leurs activités sur le milieu durancien.


Dans un même temps, le SMAVD a proposé le dépôt d'une marque « Alluvions Durance Vivante »

Cette marque va permettre dans une logique « gagnant gagnant » de valoriser la qualité des alluvions duranciennes (par la possibilité de mentionner le recours à cette marque ou équivalent dans les procédures de commande publique locale) par le versement d'une contribution par les carriers volontaires pour intégrer cette démarche.

Les carriers qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole terrasses pourront prétendre à une minoration de leur redevance d'occupation.

**Le Comité syndical**  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*

- Approuve la proposition de complément N°1 à la grille tarifaire adoptée le 30 mars 2021 par le Comité Syndical et applicable aux occupations du Domaine Public Fluvial de Basse Durance concédé au SMAVD, aux parcelles du Domaine Privé de l'Etat attenantes aux parcelles du Domaine Public Fluvial sur les départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône sous gestion du SMAVD,
- Autorise le Président à mettre en œuvre cette tarification selon les modalités prévues par le Décret de concession et les conventions de gestion des parcelles du Domaine Privé de l'Etat,
- Autorise le Président à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre.

**Le Président**  
  
**Yves WIGT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 16 JUIN 2021**



**Le Président**  
  
**Yves WIGT**



Tarifs domaniaux 2021  
Complément N° 1

Sommaire

Fiche 7 : Terrain et plan d'eau à vocation économique .....	4
Fiche 8 : Parking et accès .....	6
Fiche 9 : Bâtiment d'activité.....	8

## Fiche 7 : Terrain et plan d'eau à vocation économique

Cette fiche porte sur la tarification des aires de stockage d'entreprise et des terrains de loisirs à vocation économique.

La redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est la suivante :

$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Sp$
---

**Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m<sup>2</sup>/an**

Type	Valeur locative en €/m <sup>2</sup> /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	1,29
Appartenance aux territoires de la Communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	2,58
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	3,85

**Cdc : Coefficient de distance entre l'occupation et la mairie de la ville la plus peuplée dans le bassin de vie :**

- Communauté Territoriale Sud Luberon : La Tour d'Aigues
- Communauté d'agglomération de Luberon Mont de Vaucluse : Cavailon
- Communauté d'agglomération Terre de Provence : Châteaurenard
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : Avignon
- Métropole Aix Marseille Provence :
  - o Conseil de Territoire Pays d'Aix : Aix-en-Provence
  - o Conseil de Territoire Salon Etang de Berre Durance : Salon-de-Provence

Distance en km	
0 à 15 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

**Cda : Coefficient de distance entre l'occupation et l'autoroute**

<b>Distance en km</b>	
0 à 10 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

**Sp : Superficie exprimée en m2**

*Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1*

*Rappel indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 : 130,52*

**COMPLEMENT**

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Sp \times 20\%$$



## Fiche 8 : Parking et accès

Cette fiche porte sur la tarification des parkings privés et des voies d'accès privées aux domaines.

La redevance pour l'occupation du domaine pour des parking et des accès est la suivante :

$$R = Vlr \times Csp \times Sp$$

**Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m<sup>2</sup>/an**

Type	Valeur locative en €/m <sup>2</sup> /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	1,29
Appartenance aux territoires de la communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	2,58
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	3,85

**Cspé : Coefficient spécifique de revêtement**

Chemin d'exploitation naturel sans matériaux d'apport	0,5
Accès avec revêtement permanent de type minéralisé	1

**Sp : Superficie exprimée en m<sup>2</sup>**

*Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1*

*Rappel indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 : 130,52*

**COMPLEMENT**

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cspé \times Sp \times 20\%$$

## Fiche 9 : Bâtiment d'activité

Cette fiche porte sur la tarification de tout type de bâtiments (entrepôt, bureaux...).

La redevance pour l'occupation du domaine pour des bâtiment d'activité est la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Ctyp \times Sp$$

**Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m<sup>2</sup>/an**

Type	Valeur locative en €/m <sup>2</sup> /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	12,9
Appartenance aux territoires de la Communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	25,8
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	38,5

**Cdc : Coefficient de distance entre l'occupation et la mairie de la ville la plus peuplée dans le bassin de vie**

- Communauté Territoriale Sud Luberon : La Tour d'Aigues
- Communauté d'agglomération de Luberon Mont de Vaucluse : Cavaillon
- Communauté d'agglomération Terre de Provence : Châteaurenard
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : Avignon
- Métropole Aix Marseille Provence :
  - o Conseil de territoire Pays d'Aix : Aix-en-Provence
  - o Conseil de territoire Salon Etang de Berre Durance : Salon-de-Provence

Distance en km	
0 à 15 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

**Cda : Coefficient de distance entre l'occupation et l'autoroute**

Distance en km	
0 à 10 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

**Ctype : Coefficient relatif au type de bâtiment**

Hangar, entrepôt, tout bâtiment technique	1
Locaux mixtes (bureaux/hangar-bureaux/entrepôt)	1,25

**Sp : Superficie du bâtiment exprimée en m2**

La superficie du bâtiment est égale à la somme des surfaces de chaque niveau, ces surfaces étant pondérées par un coefficient selon le niveau :

Sous-sol et étages	0,2 par m2
Rez-de-chaussée	1 par m2

Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1

Rappel indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 : 130,52

**COMPLEMENT**

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Ctyp \times Sp \times 20\%$$